

Domaine 81 public

Postludes électoraux

Les élections fédérales n'inspirent pas de commentaires originaux, si l'on s'en tient aux seuls résultats: stabilité, mais affaiblissement des partis représentés au Conseil fédéral. De nombreuses élections communales et cantonales l'avaient fait pressentir. Les mêmes causes ont développé les mêmes effets.

L'originalité de la situation, c'est que les partis dits gouvernementaux perdent neuf sièges, mais que d'une part ces pertes se répartissent de manière très proportionnelle entre eux et que d'autre part ils disposent encore, à eux quatre, d'une majorité écrasante: 165 voix sur 200.

Cela signifie qu'ils sont en situation de poursuivre; ça continuera et selon les mêmes formules; la majorité gouvernementale est trop solide face à l'opposition, d'ailleurs divisée et hétéroclite. Mais en même temps, le gouvernement reçoit un avertissement fort difficile à déchiffrer. A l'intérieur de la majorité, aucun parti ne peut imposer une allure nouvelle en justifiant ses prétentions par ses succès populaires; à l'extérieur de la majorité, l'antithèse est parfaite entre le libéralisme Migros et le dirigisme renforcé que propose le Parti du travail; la moyenne de ces deux extrêmes est égale à zéro.

Un changement de situation est toutefois perceptible. Plus qu'auparavant les partis «gouvernementaux» sont condamnés à vivre ensemble. A eux quatre la majorité est confortable. Mais avec 50 voix en moins, elle deviendrait étroite, théoriquement suffisante, certes (Pompidou se contente de beaucoup moins que 14 voix de sécurité), mais pratiquement, au vu des individualités, des régionalismes, de la liberté de vote qui est de règle au Conseil national, la marge est trop réduite.

Cette situation nouvelle, qui voit les partis gouvernementaux s'affaiblir et les oppositions progresser, a donc pour effet d'écarter toute formule de centre-droite. Paradoxalement l'amenuisement gouvernemental profite à la gauche socialiste dont le concours sera jugé plus indispensable qu'auparavant.

La question est alors de savoir si la gauche peut en tirer un avantage autre que celui du maintien des positions acquises. Mais, avant d'aborder cette question, deux remarques sur le partage du pouvoir.

Gouvernement et pouvoir

L'on parle couramment des partis associés dans l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire du pouvoir politique. Mais le pouvoir réel, qui le détient en Suisse? Il est, pour une large part, entre les mains des possesseurs des richesses et des moyens de production, comme dans tout pays capitaliste, plus qu'ailleurs même, étant donné l'étroite intégration du capitalisme suisse à la vie nationale.

Cette dualité du pouvoir économique et politique ne pose pas de problème aux partis qui vivent en osmose avec les milieux d'affaires. Pourquoi donc un conseiller national radical zuricois serait-il offusqué d'être jugé responsable d'une politique que M. Schmidheiny ou Sulzer ou Schaefer ou S. Schweizer déterminent plus que lui?

Il en va autrement pour la gauche. En participant au gouvernement, on dit qu'elle participe au pouvoir. Quel pouvoir?

Deuxième remarque, purement politique celle-ci. Le parti socialiste est évincé du Conseil des Etats, où il ne délègue plus, à titre d'observateur, en quelque sorte, qu'un conseiller soleurois. Tant mieux, dirions-nous si cette situation permettait de remettre en cause l'institution, devenue non plus la Chambre des Cantons, mais du conservatisme. Mais, cette éviction signifie aussi que les partis du centre et de la droite qui parlent de partage des responsabilités, de collégialité, etc... utilisent systématiquement les ressources du système majoritaire et des alliances et des ententes pour s'imposer unilatéralement et pouvoir bloquer, par le contrôle du Conseil des Etats, toute initiative qu'ils jugeraient dangereuse. Ils prétendent jouer le jeu, mais cachent des cartes dans leur manche. La participation socialiste s'exerce donc dans des limites étroites, politiques et économiques. Ses partenaires simulent le fair-play: mais

ils monopolisent le Conseil des Etats et disposent des leviers économiques.

C'est en fonction de cette situation qu'il faut se demander si la gauche un peu affaiblie, mais rendue plus forte par la faiblesse collective, peut prétendre à mieux.

Un rapport

Il est toujours difficile pour un parti de faire saisir clairement au peuple le rapport entre sa gestion et un certain nombre de transformations économiques et sociales. Difficulté plus grande pour un parti membre d'un gouvernement de coalition; difficulté accrue encore pour un parti de gauche qui, sans réforme à faire valoir, faillirait à sa réputation.

En 1967, l'efficacité de M. Tschudi (universités et assurances sociales) n'a pas suffi pour faire la preuve des qualités réformistes du parti socialiste. L'actualité avait tourné; les questions économiques et fiscales l'emportaient sur les questions sociales.

C'est pourquoi nous avons longuement développé les avantages d'un «programme minimum», non dans l'espoir de noyer les différences entre partis, mais comme un moyen de définir préalablement les réformes qui devraient être accomplies dans le cadre d'une législature, en faisant mieux ressortir d'où viennent les initiatives et la volonté d'action. Nous ne reviendrons pas après coup sur ce sujet. Mais tant que les autres partis sont persuadés que la gauche désire être associée au Conseil fédéral en toutes circonstances, que la participation est quasi inconditionnelle, il sera difficile de lui arracher des concessions importantes.

Le problème n'est pas celui de la participation ou de la non-participation, mais celui des conditions minimales de la participation. Qu'est-ce qui est politiquement assez important pour que des risques soient pris?

Certes, le Parti socialiste peut toujours prétendre, sans remettre en cause sa participation, faire échouer devant le Parlement, ou même devant le peuple, voyez le «Sofortprogramm», un projet pour lui inacceptable.

Mais cette ressource offre deux inconvénients: elle ébranle la cohésion gouvernementale, elle suscite d'infinis échanges de reproches de déloyauté, et surtout elle est purement négative. En revanche, des exigences préalables formulées non dans le cadre de consultations et de conversations d'éminences, mais publiquement, auraient le mérite de permettre aux citoyens de juger une politique qui se fait, et non des projets que l'on défait.

Mais de quel droit, dira-t-on, diront les autres partis, le parti socialiste s'arrogerait-il le droit de poser des conditions et des exigences? Il en est ou il n'en est pas, comme les autres. Le reproche est infondé. Les autres n'en sont pas précisément comme tout le monde: ils ont des monopoles politiques (Conseil des Etats), ils sont branchés sur le pouvoir économique. La gauche en conséquence ne peut s'associer à des coresponsabilités que si elle rétablit l'inégalité dans la distribution des cartes et des atouts par une politique propre, qui permette de faire comprendre les raisons de sa participation; elle doit donc avoir ses exigences, c'est-à-dire se mettre en situation offensive.

Le commencement du commencement

Les exigences minimales, au vu du programme du P.S.S., devraient porter sur la poursuite de la politique sociale et la réforme des finances fédérales. Nous reprendrons dans d'autres articles ces sujets. Mais il est un point essentiel. Il faut créer les instruments d'une nouvelle politique. Il est vain en effet de parler de planification si l'on ne pose pas pour condition première la mise en place d'un commissariat au plan. Lisez le «Bulletin du délégué aux questions conjoncturelles», vous y trouvez des chiffres intéressants parfois, mais l'ensemble est d'une pauvreté affligeante. Aucune pensée économique, pas

(Suite en page 4)

Bi-mensuel romand

N° 81 9 novembre 1967 Cinquième année

Rédacteur responsable: André Gavillet

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Ruth Dreifuss

Jean-Claude Favez

André Gavillet

Yvette Jaggi

Jean-Jacques Leu

Marx Lévy

Jacques Morier-Genoud

C.F. Pochon

Litton Industries et la « mise en valeur » de la Crète

Un exemple de colonialisme américain en Europe même

décrit par Jean Meynaud

Jean Meynaud rêve parfois de l'impossible. Il aimerait que le livre concurrence le journal, c'est-à-dire que le livre avec le sérieux de l'information et le recul de la réflexion soit écrit comme un article sur l'actualité encore chaude. Pour raccourcir les délais, il bouscule les usages; il est très souvent son propre éditeur dans le seul but de gagner quelques mois dans la fabrication d'un ouvrage; aujourd'hui il fait un livre d'un volumineux tirage à part de 128 pages : papier journal format A 4, deux larges colonnes par page, pas d'artifices typographiques, pas de cartonnage, une double agrafe entre les pages 64 et 65 en guise de reliure, un encrage inégal.

Le livre n'est traité que comme le véhicule de l'information. Cette pauvreté, cette présentation sommaire, alors que nous sommes saturés d'hebdomadaires graphiques et satinés, donne au texte un caractère brûlant : il ne s'agit pas de plaire, mais d'informer en temps utile.

Le sujet appelle en effet la hâte de l'imprimé. « Rapport sur l'abolition de la démocratie en Grèce, 15 juillet 1965-21 avril 1967 », ce livre prolonge celui que Jean Meynaud avait consacré aux « Forces politiques en Grèce », qui examinait jusqu'en 1964 (toujours l'actualité) la situation politique hellénique. Dans une brève introduction, Jean Meynaud souligne l'importance du sous-titre : « du 15 juillet 1965 au 21 avril 1967 » : du coup de force royal au coup d'Etat militaire, il n'y a pas solution de continuité.

Le rapport de Jean Meynaud connaîtra certainement une large diffusion. Il apporte sur les événements une documentation précieuse.

Nous avons détaché de ce livre une description qui est de portée générale et qui ne se limite pas aux seules affaires grecques. Il s'agit du contrat passé entre Litton Industries et le gouvernement militaire. Cette société américaine prétend assurer la mise en valeur de la Crète et du Péloponnèse occidental. Les négociations furent ouvertes bien avant le coup d'Etat; mais, après de longues hésitations, même chez les députés du centre, le Parlement refusa de ratifier le contrat, préparé par le cabinet Stéphanopoulos. Puis, peu après la prise du pouvoir, les militaires y apposèrent leur signature.

A la faveur du changement de régime, l'expansionnisme américain renversait une dernière résistance. Ce contrat a pour effet d'abandonner entre les mains d'une société privée étrangère des prérogatives fondamentales de la souveraineté nationale. L'aménagement du territoire au sens fort du mot est confié à un trust américain. Et cet acte de démission nationale porte la signature d'un gouvernement qui prétend relever le drapeau du patriotisme et de l'indépendance !

Meynaud esquisse un portrait de Litton. Ajoutons les quelques renseignements suivants. Cette société, dont le siège social est en Californie, figure, d'après le classement de « Fortune », au 72^e rang des entreprises américaines (1965). Elle a place parmi les grands du capitalisme mondial. Elle est même très représentative du capitalisme le plus dynamique, puisqu'elle se hausse à la deuxième place au classement des entreprises américaines dont la croissance a été la plus rapide entre 1955 et 1965. Litton possède entre autres une succursale en Suisse (siège social, Zürich); elle a, à son actif, le rachat des « Papeteries de Versoix », ce qui est significatif de son expansionnisme multiface, mais qui ne nous cause pas une excessive brûlure d'amour-propre. Ajoutons que Litton cherche à signer sur le modèle grec un contrat avec le Portugal !

D. P.

P.S. — Dans la citation qui suit, titres et sous-titres sont de notre rédaction.

Litton chez le Minotaure et à Olympie¹⁾

« La firme Litton Industries est une corporation américaine qui, selon ses dires, fournit une gamme de produits et de services répondant à la plupart des principaux besoins de l'homme contemporain. Ces activités se répartissent en trois grandes catégories: équipement de bureau (ainsi machines à écrire, calculatrices imprimantes, enregistreuses de vente, sys-

¹ Rapport sur l'abolition de la démocratie en Grèce. Pages 31 et 32.

tèmes de traitement de l'information...); défense nationale et exploration spatiale (équipement de navigation par inertie dont la firme est le premier fabricant mondial, étude et fabrication d'éléments microélectroniques, systèmes de transmission et d'embrayage utilisés dans les hélicoptères et les avions à réaction, simulateurs d'entraînement...); produits industriels qui englobent une vaste série de technologies (ainsi système de chargement de fret aérien, système de gradiomètre aérien pour la prospection pétrolière, installations de cuisine par micro-ondes à usage commercial...). Durant l'année 1966, le produit des ventes et des prestations de services s'est élevé à 1172 millions de dollars se décomposant comme suit: équipements administratifs et fournitures, 36 %; défense du territoire et recherche spatiale, 35 %; équipements et services à usage industriel et scientifique, 29 %.

Bouddha, le Christ, Mahomet, etc.

Cette firme appartient à la catégorie des affaires capitalistes qui entendent placer la conquête du profit sous le signe de l'esprit. Ainsi le rapport pour 1966 s'ouvre-t-il par des considérations assez cocasses sur la mise en œuvre des idées. Bouddha, le Christ, Mahomet, Newton, Rousseau, Spengler, Wilson, Charles Beard ainsi que quelques autres y sont utilisés pour illustrer la nouvelle vocation de l'industrie en général et de Litton en particulier. Une fois écarté ce galimatias, il reste que la firme Litton se préoccupe, et avec succès, de multiplier et de diversifier ses encaissements, en liaison avec la politique des Etats-Unis à travers le monde. Ainsi a-t-elle en projet la création d'une banque d'affaires privée pour le Moyen-Orient. L'une de ses préoccupations les plus récentes est la préparation de grands programmes de développement dont elle aiderait à obtenir le financement et assurerait la mise en œuvre. La Grèce représente sa première expérience en ce domaine — le contrat conclu avec les colonels constituant l'un des événements récents les plus excitants dans la vie de la firme selon les termes d'un tract de publicité pour Wall Street. Nous allons examiner les principaux aspects du contrat tel qu'il

Le vocabulaire français s'enrichit: qu'est-ce que le leasing?

Un conte californien

L'animateur d'une petite société californienne de produits alimentaires, D.P. Boothe jr, cherchait en vain à louer les machines de conditionnement qui lui étaient nécessaires pour exécuter un important contrat avec l'armée; et s'il voulait les louer, c'est qu'il n'avait pas les moyens de les acheter. Ne trouvant personne qui s'y prêtât, et constatant au cours de ses recherches que de nombreux industriels se trouvaient dans une situation analogue, Boothe pensa qu'il y aurait place pour une société spécialisée qui s'insérerait entre le fabricant et le client pour louer au second ce qu'elle aurait acheté au premier. Avec trois de ses amis, D.P. Boothe fonda en 1952 l'U.S. Leasing qui, avec la Boothe Leasing Co., compte aujourd'hui parmi les plus grandes sociétés américaines de leasing — branche dont le chiffre d'affaires a dépassé 350 millions de dollars l'an dernier.

Dans le monde des affaires américain, on apprécie beaucoup ce genre de contes biographiques édi-

fiants qui se terminent invariablement par la réussite matérielle consécutive à la rencontre d'un homme, d'une idée et des circonstances. En Europe aussi, cette complaisance envers des businessmen astucieux commence à inspirer de beaux morceaux aux rédacteurs des revues économiques et financières s'adressant aux chefs d'entreprises.

En quoi consiste l'innovation ?

On nous excusera de ne pas rendre hommage à M. Boothe jr., et de nous intéresser plutôt à son « invention » : le leasing.

La nature du leasing, mot que parfois l'on traduit par prêt-bail, peut se caractériser de la manière suivante: le contrat passé entre le bailleur et le locataire ne confère pas à ce dernier la propriété d'un bien, mais uniquement la possibilité d'en tirer profit; en outre, ce procédé, qui permet d'éviter le financement, réduit l'actif du bilan et permet d'épargner du capital que l'on peut affecter à d'autres tâches. Rien en fait de très nouveau dans tout cela, sinon à la rigueur une adaptation du bail ou de l'affermage.

L'innovation du leasing réside plutôt dans le fait

qu'une société se spécialise dans ce type d'opérations et est en mesure de faire preuve dans son activité d'une grande souplesse à l'égard des besoins variés de sa clientèle. En effet, la gamme des objets disponibles en leasing, qui comprend aujourd'hui en Europe principalement des machines industrielles et de bureau, ainsi que des véhicules et des agencements de magasin, est fort extensible. Tandis que dans le renting (ou l'«operating-leasing») (nous nous excusons auprès des lecteurs dont le français est la langue maternelle) une société achète des biens et les propose ensuite à des utilisateurs sans chercher à récupérer sa mise avec un seul d'entre eux, la société de leasing (ou de « finance-leasing ») n'achète un bien que si un utilisateur signe avec elle, préalablement, un contrat non résiliable; la durée et les redevances sont calculées pour permettre la récupération du montant de l'investissement initial. Dès lors, tous les désirs du client pourront être satisfaits, qu'il réclame un ordinateur, une machine d'emballage, une machine à écrire électrique, une machine de terrassement, un bac réfrigéré pour la vente des surgelés ou un véhicule à moteur.

fut proposé au Parlement grec, renvoyant à plus tard les modifications, d'ailleurs relativement légères, apportées à ce dispositif lors de sa signature par le nouveau gouvernement.

11 % de commission sur les dépenses publiques

L'inspiration générale de ce contrat est d'attribuer à Litton, pour tout ce qui concerne la mise en valeur des deux territoires considérés, les fonctions de conseiller d'administration économique, de conseiller technique et de promoteur du programme de développement. Les dépenses entraînées par l'exécution de ces tâches sont à la charge du Trésor grec, Litton recevant à titre de rémunération de ses services une commission de 11 % sur les sommes ainsi dépensées. Par ailleurs, Litton se charge d'obtenir de l'étranger les capitaux nécessaires à l'exécution de ce programme par l'intermédiaire de sa filiale Litton Benelux — mécanisme aboutissant à court-circuiter, en ce domaine, les organismes d'investissement établis par les banques grecques avec le concours de maisons européennes. La firme demandait initialement pour rémunération de ces efforts une commission de 3,75 % sur les sommes obtenues — commission à la charge du Trésor grec dont 30 % payables lors de la prise d'un engagement par l'investisseur et le surplus après la réalisation de l'investissement. Enfin l'Etat s'engage à réaliser et à financer sur ses propres ressources les travaux d'infrastructure nécessaires à l'exécution des objectifs du programme. L'objectif global avancé est de quelque 830 millions de dollars (y compris les dépenses publiques d'infrastructure). Selon Litton, le but à atteindre est le doublement du revenu par tête des habitants de ces régions.

Un million d'habitants aux bons soins d'une firme privée

Cette opération est bien différente des contrats signés jusqu'à présent par l'Etat grec avec les grands monopoles étrangers (Esso-Pappas, Pechiney...). Ces contrats tendaient à attribuer à une firme la concession d'une branche de la production natio-

nale — concession assortie de privilèges et garanties de tous ordres. L'opération Litton est d'une tout autre nature car elle attribue à une entreprise privée étrangère des facultés et prérogatives qui sont partout du ressort de la puissance publique et qui vont bien au-delà des fonctions officiellement assumées par la firme.

Pour commencer, celle-ci reçoit le droit d'élaborer les plans de développement de deux régions peuplées de plus d'un million d'habitants et, en conséquence, de choisir elle-même la nature de ce développement. Cette faculté entraîne celle de déterminer le contenu et le rythme des travaux d'infrastructure à la charge de l'Etat — ce qui ne peut manquer d'avoir des conséquences sur l'équipement des autres régions. D'autre part, Litton se trouve chargé de discuter avec les intéressés les conditions de la participation du capital étranger au financement ou à la réalisation des investissements nécessités par la réalisation des objectifs du programme. Litton devient ainsi une sorte de placeur de contrats entre le capital étranger et le gouvernement grec, mais un placeur jouant un rôle prépondérant dans la fixation des clauses de l'accord.

Le profit d'abord

Le principal danger de ce dispositif est que la firme Litton, entreprise capitaliste tendant comme telle à la maximisation de son profit, s'inspire de ses propres intérêts dans la conception et la réalisation du programme. Ces intérêts lui commandent de choisir des objectifs susceptibles d'attirer le capital étranger. Or rien ne saurait mieux servir ce dessein que l'établissement de projets d'exécution facile et à rendement rapide (ainsi l'expansion touristique). On peut donc redouter que cette mise en valeur n'aboutisse à un développement de type colonial. Mentionnons aussi le risque que des opérations de cette sorte n'entraînent une vaste spéculation foncière échappant à tout contrôle des autorités publiques : on n'a certainement pas mesuré à leur juste valeur les dangers que comporte à cet égard l'octroi à une firme privée de la possibilité d'imposer à l'Etat sa propre conception du réseau routier.

à celle de Locafrance S.A.; en Suisse, la Société de Banque suisse a créé en octobre 1964 l'Industrie-Leasing S.A., et, plus récemment, la Banque Populaire suisse et la S.A. Welti-Fürer, qui pratiquait depuis 1959 le leasing d'automobiles, ont donné naissance à l'Auto- & Equipment Leasing S.A.

Une société de participation à des sociétés de leasing a même été inscrite au registre du commerce luxembourgeois sous la raison sociale d'Interlease S.A., au sein de laquelle se retrouvent les grandes banques ayant pris à tout hasard le virage du leasing (Hambros, Indochine, SBS, etc.).

Ces doux adjectifs possessifs

A tout hasard, car l'avenir du leasing en Europe paraît en fin de compte assez incertain, et cela pour deux raisons. En premier lieu, l'autofinancement est de loin la source la plus avantageuse de capitaux, et on sait que les entreprises européennes, suisses en particulier, pratiquent intensément la rétention de leurs bénéfices. En second lieu, le sens de la propriété demeure très fort sur notre continent, où les

Vieilles recettes

Pour établir la validité de ces critiques, il n'est que de consulter les avant-projets de développement publiés par Litton au titre de chacune des deux régions en cause. Le travail préparatoire de la firme a d'ailleurs été considérablement facilité par le fait que les services étatiques de planification avaient déjà élaboré des programmes détaillés pour ces territoires. Dans chacun des cas, les plans établis par Litton comportent des projets de mise en valeur agricole et industrielle mais il s'agit d'activités sans grande envergure et qui, en plusieurs cas, s'appuient sur des travaux déjà en cours de réalisation. Le compartiment touristique est sans aucun doute le plus important : en Crète, treize établissements de tourisme situés tout le long du littoral; dans le Péloponnèse occidental, un projet de même envergure ainsi qu'une mise en valeur très poussée du site sacré d'Olympie. Les plans Litton prévoient aussi la réalisation de certains aménagements urbains. Pour une firme se glorifiant d'intervenir dans des domaines jamais encore vraiment explorés, l'effort de conception et d'invention réalisé de la sorte n'est véritablement pas très grand. A supposer que tous ces projets soient exécutés, on peut sérieusement douter qu'il en résulte des transformations substantielles pour les régions considérées. En revanche, il est tout-à-fait possible que la partie de ces plans qui a les plus grandes chances de voir le jour, c'est-à-dire le tourisme, vaille des bénéfices substantiels à divers groupes capitalistes de l'étranger.

Démission nationale

Une clause du contrat prévoit la possibilité d'une extension de l'accord à d'autres provinces. Qu'un gouvernement propose l'adoption d'un tel contrat qui aboutit en fait à attribuer à une firme capitaliste étrangère, n'ayant aucune référence pour ce genre de travail, la responsabilité du développement de portions substantielles du territoire, cette décision suppose chez le dit gouvernement un extraordinaire manque de confiance dans les capacités nationales.»

Jean Meynaud

La décision de recourir au leasing dépend évidemment du poids respectif variable d'un cas à l'autre des avantages et inconvénients que présente cette formule. En termes de rentabilité, le coût du leasing dépasse toujours celui de l'autofinancement, mais pas nécessairement celui du recours aux fonds étrangers. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme par exemple la durée de vie du bien nécessaire, les dispositions fiscales, la situation de la trésorerie du client, celle de son bilan, etc.

Les banques suisses à tout hasard

Qui a misé sur le leasing, outre les fabricants qui l'utilisent comme un nouvel instrument pour élargir leur marché et les producteurs d'équipement électronique qui, à l'image d'IBM, louent presque toujours directement leur coûteux et éphémère matériel ? Ce sont bien entendu les banques et les institutions de crédit que l'on retrouve régulièrement autour du berceau des sociétés de leasing : Hambros Bank Ltd. de Londres a par exemple participé à la création de l'Equipment Leasing Co., avec des filiales en Belgique et en Norvège; la Banque de l'Indochine

patrons aiment bien mettre des adjectifs possessifs devant le nom de chaque bâtiment et de chaque machine : mon (quelquefois : notre) usine, mes (nos) camions, etc.

Aux Etats-Unis, l'appropriation ne provoque pas une telle fierté — ce qui a permis non seulement le développement rapide du leasing industriel, mais aussi l'extraordinaire essor de la vente à tempérament des biens de consommation durables.

Economiquement, on peut se demander si, avec l'accélération du progrès technologique, il ne serait pas plus avantageux de recourir plus systématiquement à la location d'équipements; mettre à profit sans tarder les nouvelles techniques de production pour distancer, au moins temporairement, la concurrence constitue un objectif primordial dans une économie qui tend à produire davantage qu'elle ne peut vendre. Les sociétés de leasing comptent beaucoup sur de tels calculs de rentabilité, mais elles devront sans doute attendre encore longtemps pour qu'apparaisse clairement le danger qu'il y a à vouloir posséder quand il suffirait de louer.

Les adjectifs possessifs sont de si doux bonbons...

Postludes électoraux

(Suite de la première page)

même les données indispensables ! Quand on constate l'absence de tout instrument, les définitions de la planification démocratique, si brillantes qu'elles soient, sonnent creuses et verbales.

La volonté de mettre en place l'instrument sera la pierre de touche de l'action réformiste : le commencement du commencement.

Migros, Coop et syndicats

Les partis du centre et de la droite depuis longtemps sont liés aux milieux d'affaires qui leur fournissent des hommes, des conseillers, des technocrates et de l'argent. Le phénomène nouveau a été le succès politique de l'Alliance des indépendants à qui Migros fournissait quelques hommes et beaucoup d'argent. Les syndicats peuvent se contenter de constater : l'épicerie ce n'est pas leur rayon ! En revanche, c'est le rayon des Coopératives, mais elles peuvent en rester à leur doctrine officielle : la procédure de préconsultation nous permet d'exercer une influence suffisante sur les affaires publiques; le Parlement, c'est de la camelote, or nous ne vendons plus cet article.

Le rôle de ces organisations, certes, ce n'est pas de se jeter dans l'arène politique sous leurs propres drapeaux; le style Migros n'est pas à imiter. Mais elles ont à jouer un rôle nouveau dans la vie publique; elles ne peuvent ignorer qu'elles ont été atteintes partiellement à travers leurs supports politiques. Le nier serait autruche.

Leur rôle, pensons-nous, c'est de constituer pour la gauche politique un milieu naturel, de créer des moyens d'information, de recruter et de former des hommes compétents, des techniciens et des professionnels de l'économie collective.

Au vu des succès Migros, les syndicats vont-ils accepter longtemps encore d'être privés d'une presse moderne à large diffusion ? Hésiteront-ils encore à s'équiper d'un centre de recherches économiques ? Les Coopératives voudront-elles former des hommes qui soient un contrepoids aux managers de l'industrie et du commerce privé, parlant, c'est l'essentiel, un autre langage, celui de l'économie collective ?

Migros, une fois de plus stimulante, bravo ! pose des questions. La plus importante est celle-ci : la gauche non politique (syndicats et coopératives) réagira-t-elle en se dotant de moyens nouveaux d'intervention dans la vie publique ?

Irrégularités genevoises

C'est avec stupéfaction que l'on aura appris que 8000 (huit mille) bulletins avaient été annulés à Genève lors des élections fédérales. Toute élection simultanée de ce type, pour le Conseil des Etats et le Conseil national, provoque dans chaque canton des erreurs. Mais les huit mille bulletins nuls des Genevois, ou plus exactement des Genevoises, dépassent la mesure. On ne leur fera pas l'injure de les croire plus bêtes qu'ailleurs. C'est donc la procédure de vote qui est aberrante. Voici l'explication qui amène à la conclusion que d'un point de vue strict les élections genevoises se sont déroulées dans des conditions irrégulières.

Alors que deux élections parfaitement distinctes avaient lieu, distinctes à tous points de vue, Conseil national : élection fédérale, système proportionnel, n'intéressant que l'électorat masculin et Conseil des Etats : élection cantonale, système majoritaire, intéressant l'ensemble du corps électoral, hommes et femmes, les Genevois n'avaient à leur disposition qu'un seul bulletin de vote.

Ce bulletin était donc divisé en deux parties ou deux cases. La première portait les candidats au Conseil national, la seconde, les candidats au Conseil des Etats. Or certains partis ne participaient pas aux deux élections, ne présentant pas de candidats pour le Conseil des Etats ou ne soutenant pas les candidats d'autres partis. Mais leurs bulletins circulaient

puisqu'ils participaient à l'élection du Conseil national et puisque de toute façon il n'y avait qu'un seul bulletin de vote. Aussi, des milliers d'électrices, influencées par la propagande Migros ou chrétienne-sociale, empoignèrent les bulletins de ces partis mis à leur disposition alors qu'ils n'avaient de vertu que pour le Conseil national. Elles croyaient voter, mais ne votaient pas. D'où huit mille annulations. Quand un système entraîne de telles erreurs, il est irrégulier. Mais, juridiquement, il y a plus grave. De nombreux électeurs portèrent dans la case réservée au Conseil des Etats les noms de candidats au Conseil national. Or les bureaux de dépouillement reçurent l'ordre de considérer ces suffrages, inscrits sur la partie du bulletin de vote destinée à une élection totalement distincte, **comme valables pour l'élection au Conseil national comme s'il s'agissait d'un cumul.**

Imagine-t-on que dans le canton de Vaud où l'on vote avec deux bulletins séparés l'on aurait pu valider pour le Conseil national des noms portés sur le bulletin Conseil des Etats ? C'est impensable. C'est pourtant ce qui s'est passé à Genève.

La question de la validité des élections genevoises doit par conséquent être posée.

La motion

La proximité des élections avait fait que le groupe conservateur chrétien-social usa de la motion (programme gouvernemental et casques bleus). Sur le plan fédéral, quand une motion est adoptée par les deux Chambres, elle contraint, on le sait, le Conseil fédéral à lui donner suite.

Jusqu'ici, c'était une arme dont les parlementaires usaient rarement. Le conseiller fédéral les priait toujours de transformer leurs motions en postulats; ce qui autorisait tous les oublis.

Il suffirait pour changer quelque peu les mœurs que les partis suisses présentent des motions sur tous les points où ils sont d'accord entre eux au vu des programmes électoraux. Les conservateurs se sont aperçus, les premiers, de cette possibilité.

S'ils ont des émules, il y aura quelque chose de nouveau dans le Parlement suisse.

Ciba augmente son capital social

Nous avons souvent attiré l'attention de nos lecteurs sur l'importance des augmentations de capital des grandes sociétés. En effet toutes ces opérations ont les mêmes caractéristiques. La souscription est réservée aux anciens actionnaires, elle leur apporte un gain immédiat en espèces ou en capital soit qu'ils négocient leur droit de souscription soit qu'ils acquièrent de nouvelles actions qui auront immédiatement une valeur en bourse largement supérieure au prix d'achat qu'ils auront payé. Ils bénéficient donc de l'enrichissement de l'entreprise, de l'accumulation de ses réserves latentes, alors qu'ils n'ont contribué en rien à ce résultat. En tant que propriétaires, ils s'offrent une prise de bénéfices, à laquelle les travailleurs salariés n'ont pas droit, eux qui, à tous les échelons, ont créé cette plus-value. Dans cette perspective, l'augmentation du capital social de Ciba mérite de retenir l'attention. Nous en présentons les modalités en citant le communiqué A.T.S.

« Ciba. prochaine augmentation de capital

» Le conseil d'administration de Ciba S.A. proposera à une assemblée extraordinaire des actionnaires, convoquée pour le 8 novembre, une augmentation du capital-actions de 144,8 à 175 millions de francs, par l'émission de 60 400 actions au porteur de 500 fr. nominal.

» 57 920 actions au porteur seront émises au prix de 1250 francs y compris le droit de timbre fédéral, au bénéfice des actuels porteurs d'actions nominatives et au porteur, à raison d'une action nouvelle pour

5 actions anciennes. 2480 actions seront offertes aux institutions sociales de la Ciba au prix de 3000 francs. L'exercice du droit de souscription des actionnaires sera limité du 14 au 24 novembre 1967. Le délai pour la libération des nouvelles actions est fixé au 31 décembre prochain. Ces actions porteront dividende à partir du 1^{er} janvier 1968.

» L'augmentation du capital doit servir avant tout à couvrir les frais de nouvelles installations de production, notamment à Monthey.

» Lundi, le cours des actions au porteur de Ciba en bourse s'élevait à 7850 francs, celui des actions nominatives à 5875 francs. (ats) »

Les bénéficiaires de cette opération sont donc au nombre de trois :

1. **les anciens actionnaires.** Sur la base du cours actuel ils achètent 1250 francs une action qui vaut 7850 francs. Le gain est de 6600 francs. Pour 57 920 actions, l'augmentation de la fortune des actionnaires (à supposer que la valeur boursière de l'action Ciba, une fois détaché le droit de souscription, rejoigne rapidement au bout de quelques mois les cours actuels) est de 382 millions.

2. **la société.** Sur les actions offertes aux actionnaires elle gagne un agio de 57 920 x 750 fr. soit 43,4 millions; sur les actions offertes aux œuvres sociales, elle gagne un agio de 2480 x 2500 fr. soit 6,2 millions. Pour le tout, quelque 50 millions.

3. **les œuvres sociales :** elles reçoivent, en se basant sur la valeur boursière actuelle, une douzaine de millions. Mais en payant 3000 fr. une action de 500 fr. qui rapporte quelque 100 fr. de dividende, elle ne peuvent compter que sur un rendement de 3 1/2 % ! Beau cadeau en vérité.

Cette opération appelle quelques commentaires. Il est choquant de voir Ciba offrir aux institutions sociales ses propres actions à un cours deux fois et demi plus élevé qu'aux actionnaires. 1250 francs pour les uns, 3000 francs pour les autres. Autrement dit, Ciba prélève un agio de six millions sur ses propres institutions sociales. Qui dit mieux !

Mais d'autre part, comme l'avait fait Geigy, Ciba ne réserve plus aux seuls actionnaires le bénéfice de la souscription de ses actions. Un jour, les syndicats seront amenés à réclamer que l'augmentation du capital social profite aux travailleurs, représentés non par les institutions sociales contrôlées par le patron, mais par les fonds d'investissements syndicaux. Le 50 % de la plus-value aux salariés ! Quand cette revendication prendra corps, il sera possible de citer le premier pas fait par Geigy ou Ciba.

Ciba augmente ses réserves sur le dos de ses œuvres sociales, mais elle permet à des revendications futures de prendre corps.

Quand les syndicats revendiqueront-ils donc le droit des travailleurs à participer à l'enrichissement des entreprises ?

Deux cinquantenaires

Deux entreprises, Zyma, Nyon S.A., se rattachant au secteur chimique et les Imprimeries populaires, Lausanne et Genève, coopérative de production, ont fêté presque simultanément des anniversaires qui leur ont valu les honneurs de la presse.

Les comptes rendus des fêtes Zyma ont tous omis de préciser que cette entreprise « vaudoise » était contrôlée par Ciba.

Quant aux Imprimeries populaires, il a été rappelé avec une certaine discrétion qu'elles avaient été créées pour faciliter l'impression d'un journal socialiste. Pendant longtemps elles imprimèrent en effet « Le Droit du Peuple » et « Travail », non sans lourdes pertes d'ailleurs, dues fort souvent à des procès perdus à la suite d'imprudences journalistiques de Léon Nicole.

Mais on ne peut s'empêcher de rapprocher aujourd'hui la prospérité de l'entreprise et la pauvreté de la presse socialiste. Il y a cinquante ans les pionniers et les militants rêvaient de « leur » journal et non de « Radio-Télé-Je vois tout ».